



NUMÉRO	SUJET
17-2022	Promotion de la mobilité
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Gérard Produit Pierre Wahlen Pierre-Alain Schmidt

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis demande un soutien pour l'année 2023 aux mesures de promotion de la mobilité, dans la continuité des actions engagées depuis 2017 (préavis 13-2017 et 47-2019). Le montant du soutien est de CHF 100'000 à charge du fonds TP existant. Celui-ci permettra de maintenir les mesures-phares de promotion de la mobilité.

Contexte / Enjeux

Depuis 2012, la Région de Nyon mène des mesures de promotion pour la mobilité en partenariat avec les opérateurs de transport du district. En 2014, ces démarches ont donné lieu à une stratégie de communication dans le cadre d'une convention partenariale, qui s'articule autour des axes suivants :

- **Informer** : supports pour le changement d'horaire, nouvelles offres de transport, etc.
- **Inciter** : offres combinées, avantages pour les habitants, services pour les pendulaires
- **Impliquer** : partenariats, groupes de travail et d'échanges, etc.

En 2017, le **préavis 13-2017** a permis d'obtenir une participation régionale à hauteur de CHF 190'000 sur deux ans pour couvrir les actions courantes d'information et d'incitation et le renforcement du Guichet Mobile (service de conseils pour les collaborateurs des entreprises). Dans la continuité de ces démarches, le **préavis 47-2019** a permis dès 2019 de pérenniser les supports informatifs annuels autour du changement d'horaire, de renforcer et développer de nouvelles offres pour les habitants et les touristes et de mettre en place un programme de développement des plans de mobilité interentreprises (PMiE) sur plusieurs sites d'activités. La participation régionale dans le cadre de ce préavis s'est élevée à CHF 330'000 sur trois ans (2019-2022).

Résultats des mesures informatives



Chaque année, la Région diffuse environ 5000 exemplaires de son **plan des réseaux de transports (z-card)** via les communes et partenaires qui mettent ce support à disposition des habitants et visiteurs, notamment aux greffes et offices du tourisme. Depuis l'édition 2020, un présentoir a été élaboré pour la disposition aux guichets.

Depuis le lancement de l'offre en décembre 2019, plus de **26'000 brochures sur les bus nocturnes** ont été distribuées. Ces supports sont proposés aux 51 communes et aux divers partenaires qui participent au fonds TP.

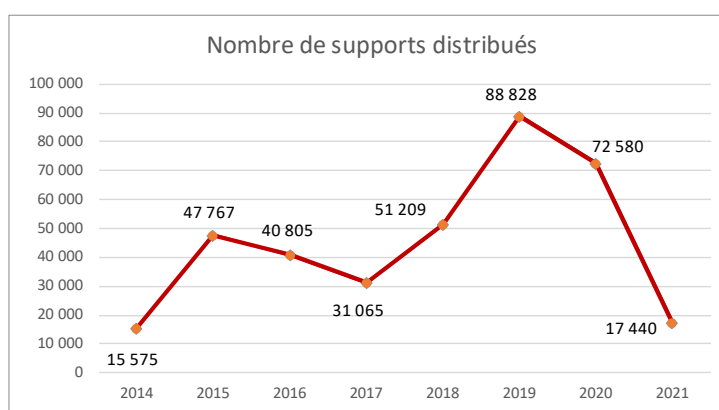


La Région met à disposition des communes une **pochette au format C4** pouvant être remise aux nouveaux habitants avec des documents utiles, tels que le plan des réseaux de transport, la brochure sur les bus nocturnes ou encore les flyers des offres de mobilité en cours. Depuis 2019, plus de 4200 pochettes ont ainsi été remises à la population. La commande se fait annuellement.

Au fil des ans, les formats ont évolué et la ligne graphique a été adaptée en cohérence avec celle de la Région de Nyon.

Evolution du nombre de supports imprimés

De nombreux nouveaux supports ont vu le jour et de plus en plus de communes les ont diffusés. Ainsi, la production des supports imprimés a été multipliée par plus de 5 entre 2014 et 2019. Aussi, dès 2020, la Région a privilégié et développé de nouveaux **supports digitaux** qui limitent le gaspillage en impression et permettent d'être plus réactifs.



En 2021, cette tendance vers moins de papier s'est fortement poursuivie. Les supports digitaux tels que les sites web, les newsletters, les écrans ou encore les réseaux sociaux permettent d'atteindre de bons objectifs avec un coût beaucoup moins important.

Résultats des mesures incitatives

Dans le cadre de son programme de promotion, la Région de Nyon a développé et mis en place de nombreuses offres en partenariat avec les transporteurs et les partenaires de loisirs, dont certaines sont renouvelées chaque année. Ces actions ciblent divers publics et visent à favoriser le report modal vers les transports publics et les modes doux.

Demi-tarif découverte

Cette offre permet aux intéressé(e)s d'acheter durant la période de promotion (6 semaines) un abonnement demi-tarif valable 2 mois au prix de CHF 33. Une fois la période d'essai terminée, celles et ceux qui souhaitent acheter un abonnement demi-tarif annuel se voient attribuer un rabais de CHF 33, correspondant aux 2 mois offerts.

L'action a été menée à trois reprises (2018, 2019, 2021). Au total **610 personnes** ont acheté un abonnement découverte. En moyenne **32% d'entre elles** ont opté pour un abonnement annuel à la suite de l'action (pic de 43% en 2019). Les CFF se disent satisfaits de ces résultats, tenant compte du taux de fidélisation moyen au niveau national qui se situe à 20%. Cette action a également servi d'exemple à d'autres régions et villes, qui ont repris le concept de communication imaginé par la Région de Nyon, à l'instar de la Communauté régionale de la Broye ou encore de la Ville de Sion.

Avantages loisirs

Le carnet d'avantages loisirs a été lancé en 2018 dans un souci d'optimisation des actions menées avec les partenaires de loisirs, puisqu'il a regroupé dans un unique support plus de 20 offres sous forme de coupons détachables permettant aux habitants des communes membres de bénéficier de rabais et d'entrées gratuites sur présentation de leur titre de transport ou de leur casque vélo.

L'intérêt pour le carnet a été croissant et le nombre de commandes a presque triplé entre 2018 et 2020 (respectivement 526 et 1468 exemplaires). Avec l'arrivée de la pandémie en 2020, la plupart des offres n'étaient plus disponibles. La Région en a donc profité pour élaborer un projet d'avantages loisirs au **format numérique**. Depuis avril 2021, les offres sont désormais disponibles sur la page regiondenyon.ch/avantages-loisirs et régulièrement mises à jour.

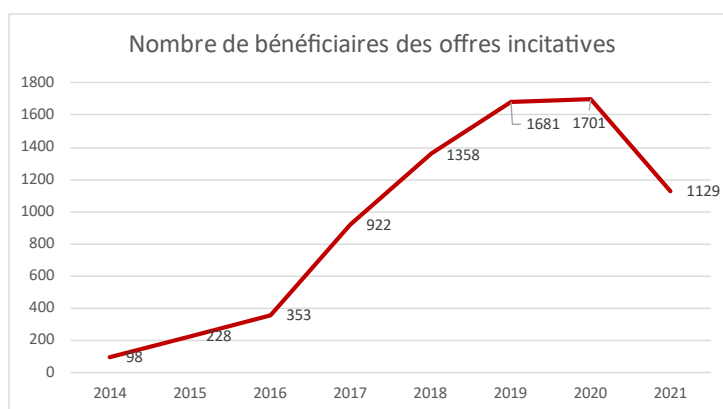
Les bénéfices de la numérisation sont multiples :

- Economie de papier et d'argent
- Les bons sont envoyés directement dans la boîte e-mail, pas de gestion d'envois postaux
- Réactivité de la mise en ligne (et de la suppression d'une offre)
- Meilleur taux d'utilisation : actuellement environ 40% des bons commandés sont utilisés, contre 20% d'utilisation du carnet d'avantages loisirs (une ou deux offres par carnet).

Promotion des vélos en libre-service

En 2020 et 2021, deux actions découverte ont été mises en place dans le cadre de l'agrandissement du réseau de vélos en libre-service de la Région de Nyon. Une action accordant 7 jours gratuits a été lancée en été 2020 et a été renouvelée en 2021. Une autre axée sur des trajets à moitié prix a été menée pour la première fois à l'automne 2021. Au total **134 habitants** ont profité des offres découverte en 2020 et 2021, générant **757 trajets**. De manière générale, il apparaît que la promotion pour les vélos en libre-service doit être renforcée, mais aussi que les offres mises en place doivent être simples d'utilisation et bien reconnaissables par la population.

Evolution du nombre de bénéficiaires des mesures



Le nombre de bénéficiaires n'a cessé d'augmenter ces dernières années pour atteindre **1701** en 2020. Malgré les restrictions sanitaires, une légère progression a pu être obtenue grâce aux newsletters mises en place pour informer ponctuellement des offres disponibles. La baisse enregistrée en 2021 (-33%) est due à la période de transition liée à la digitalisation des avantages loisirs (précédemment

carnet papier). En 2022, on pourrait voir la tendance à nouveau s'inverser.

Plans de mobilité interentreprises et Guichet Mobile

Les démarches pour développer les plans de mobilité interentreprises (PMiE) ont été initiées en 2016, dans le cadre d'un projet-pilote au *business park* de Terre Bonne. A cette occasion, le service Guichet Mobile a été créé, afin de conseiller et d'orienter les collaborateurs. Celui-ci a bénéficié en 2018 et 2019 d'un soutien de la Confédération via son programme SuisseEnergie. En 2018, un poste a été créé à la Région, afin de coordonner le déploiement des PMiE au niveau régional et de gérer les activités du Guichet Mobile.

Après l'élaboration d'un plan d'action en 2019, une convention partenariale a été signée en 2020 entre la Région et les huit communes accueillant des zones d'intérêt pour la mise en place de mesures interentreprises (Nyon, Gland, Rolle, Eysins, Coppet, Founex, Chavannes-de-Bogis, Mies). Dès 2021, dans le cadre de ce programme, plus de 20 séances de coordination (en groupe et individuelles) ont eu lieu avec les communes. Durant cette première étape de prise de contact, au total 70 entreprises situées dans les zones identifiées ont participé à des séances en groupe ou individuelles.



En termes de promotion auprès des collaborateurs, voici les principaux outils du Guichet Mobile développés ces trois dernières années :

- **Logo et supports de promotion** adaptés en harmonie avec la ligne graphique de la Région
- Refonte complète du **site web guichet-mobile.ch** et création de **pages dédiées** aux zones d'activités
- Elaboration de **newsletters** envoyées périodiquement aux répondants mobilité des sites d'entreprises et relayées aux collaborateurs
- **Supports spécifiques** par zone d'activités (par ex. plan d'accès à Terre Bonne)
- **Flyers, affiches et banderoles** dans le cadre de campagnes spécifiques
- **Application** Guichet Mobile disponible gratuitement pour les pendulaires habitant ou travaillant dans les communes partenaires (guichet-mobile.ch/app)



L'app Guichet Mobile est une mesure-clé identifiée dans le préavis 47-2019 pour faciliter la gestion de la mobilité au niveau régional. Après la démarche d'appel d'offres de 2019 à 2020, l'outil a été développé jusqu'au printemps 2021 en collaboration avec une trentaine de bêta-testeurs. Il a été lancé en phase-pilote dans les 8 communes partenaires le 1^{er} septembre 2021. La phase-pilote se poursuit jusqu'en décembre 2022 dans un périmètre élargi à **23 communes** partenaires du programme TP.

L'app propose notamment des recommandations de transport selon les points de départ et d'arrivée (incluant P+R, vélos et vélos en libre-service) ou encore la création d'équipes de covoiturage. Elle fournit également des informations et offres ciblées en lien avec la mobilité dans le district. Les pendulaires ont en outre la possibilité de visualiser leurs économies en CO₂ et en CHF par rapport à la voiture individuelle et leur temps d'activité par jour,

ainsi que de transmettre à la Région leurs observations et remarques via la messagerie de l'app.

Plan d'action 2023

Le tableau ci-dessous récapitule **les mesures ayant fait leurs preuves** ces dernières années, que nous souhaitons maintenir pour 2023, avec l'appui du Canton, des communes, des transporteurs et des acteurs du tourisme.

Type de mesures	Précisions / exemples	Plus-value
Mesures informatives	<ul style="list-style-type: none"> • Plan des réseaux de transport • Brochure offre TP nocturne • Bilan du programme TP • Pochette pour les nouveaux habitants • Actions ponctuelles pour informer des nouveautés (stations VLS, MobiCard, Mobilis, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise à disposition de formats adaptés aux divers publics permettant de connaître le réseau de transport et l'offre de mobilité dans la région ✓ Valorisation du rôle de la Région comme organisme qui coordonne le relai de l'information auprès des divers publics dans le district
Mesures incitatives	<ul style="list-style-type: none"> • Avantages loisirs numériques • Abonnement demi-tarif découverte • Actions découvertes VLS pour les habitants et visiteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avantages concrets pour la population qui privilégie les transports publics ou la mobilité douce ✓ Valorisation des lieux culturels et de loisirs qui favorisent l'accès en TP ou en mobilité douce ✓ Encouragement à la découverte des modes de transports alternatifs à la voiture et découverte du réseau VLS de la Région
PMiE-Guichet Mobile	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement des PMiE et du Guichet Mobile dans les différentes zones d'intérêt du district • Supports de promotion adaptés aux divers sites d'entreprises • Outils numériques du Guichet Mobile (site web, newsletters) • Application Guichet Mobile • Stands et événements dans les sites d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement des entreprises sur le moyen-long terme dans la mise en place de plans de mobilité interentreprises (PMiE) ✓ Mise en place de lieux d'échanges et de partage d'expériences pour les entreprises ✓ Relai des informations pertinentes selon le périmètre et les publics ciblés ✓ Accès facilité pour les pendulaires à l'information en lien avec la mobilité ✓ Plateforme facilitant la gestion de la mobilité pendulaire à plusieurs niveaux ✓ Contact direct avec les collaborateurs des entreprises

Nouveautés

Voici quelques nouvelles mesures envisagées pour 2023 :

- De nouvelles actions découverte en partenariat avec les transporteurs et les offices du tourisme (ex. itinéraires de loisirs en modes combinés, rallye-découverte à vélo et VLS pour les habitants)
- De nouveaux produits en lien avec la mobilité à disposition des habitants aux guichets des communes qui le souhaitent (ex. MobiCard des TPN, cartes journalières PubliBike)
- Poursuite du programme de développement des PMiE par le biais d'une nouvelle convention partenariale entre la Région de Nyon et les communes qui accueillent une zone d'intérêt
- Elargissement du périmètre d'utilisation de l'app Guichet Mobile permettant de sensibiliser davantage de pendulaires aux options intermodales de transport et de relayer toute l'actualité en matière de mobilité dans la majorité des communes partenaires du programme TP.

Financement

Les montants prévisionnels pour la période 2023 se basent sur les dépenses réelles des dernières années et sur les montants estimés pour les nouvelles mesures.

Coût prévisionnel des mesures pour 2023

Type de mesure	Montant (CHF)
Mesures informatives et incitatives	25'000
Programme de développement PMiE	100'000
App Guichet Mobile (maintenance)	43'000
Total (TTC)	168'000

Participation des partenaires

Clé de financement	Montant (CHF)
Région de Nyon	100'000
Communes partenaires PMiE	24'000
Communes partenaires app	25'300
Transporteurs	18'700
Total (TTC)	168'000

Part régionale : pour l'année 2023, la part régionale est estimée à **CHF 100'000 (TTC)** pour co-financer les actions d'information et d'incitation, ainsi que la coordination du programme de développement des PMiE (poste RH) avec les activités de promotion du Guichet Mobile. L'apport de la Région correspond à 59,5% du total des coûts estimés.

Ce montant est prélevé du fonds TP existant, alimenté par les 51 communes partenaires du programme régional de réorganisation des transports publics. L'état des lieux du fonds TP est présenté plus bas.

Communes partenaires PMiE : les communes partenaires du programme PMiE participent aux mesures de promotion mises en place dans les diverses zones d'intérêt (supports personnalisés, organisation des animations, offres spécifiques) à hauteur de CHF 24'000 pour 2023. En 2022, ces communes sont au nombre de 8. Le montant peut varier en fonction du nombre de communes partenaires.

Communes partenaires de l'app Guichet Mobile : les communes partenaires de l'app participent à la maintenance de l'outil à hauteur de CHF 25'300 pour 2023. En 2022, ces communes sont au nombre de 23. Le montant peut varier en fonction du nombre de communes adhérentes.

Transporteurs : les partenaires de transport participent au financement des mesures informatives et incitatives et à l'app Guichet Mobile, à hauteur de CHF 18'700. De plus, ils mettent à disposition des prix pour les concours et stands du Guichet Mobile.

Etat financier du fonds TP

Sur la base du préavis 04-2021 validé par le Conseil intercommunal en septembre 2021 et des deux préavis votés depuis, l'état actuel du fonds TP s'élève théoriquement à CHF 2'067'533.80 :

	Montant (CHF)
Préavis 60-2010 cadrant le fonds TP	13'911'560.00
Solde du fonds TP disponible au 31.03.2021 (préavis 04-2021)	3'366'478.80
Préavis 05-2021 Accompagnement opérationnel	- 560'000.00
Préavis 08-2021 Jonction de Rolle	- 738'945.00
Solde théorique du fonds TP disponible au 31.12.2021	2'067'533.80

Calendrier

29 septembre 2022	Vote du préavis au Conseil intercommunal
Janvier-décembre 2023	Mise en place des mesures de promotion selon plan d'action proposé
Dès janvier 2024	Nouveau fonds TP pour le déploiement de la stratégie de mobilité durable

Communication

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Mesures en faveur du report modal pour divers types de publics (pendulaires, habitants, visiteurs et touristes). Gestion facilitée de la mobilité par site d'entreprises et par entreprise.
Bénéfices pour les communes	Mesures en faveur du report modal pour la population et les collaborateurs des entreprises de leurs territoires.
Bénéfices pour les habitants	Planification facilitée des trajets domicile-travail, accès à des offres de mobilité adaptées selon le type de déplacement. Incitation à l'utilisation des transports publics et du vélo pour les déplacements de loisirs.

Conclusion

Les mesures de promotion pour la mobilité visent à changer durablement les habitudes des divers publics en les encourageant à tester les transports publics et les modes doux au profit de la voiture individuelle. En ceci, elles sont primordiales et complémentaires aux mesures d'aménagement et d'exploitation sur le territoire. Par le biais des offres et outils mis en place en partenariat avec les communes et transporteurs, ainsi que des conseils offerts aux pendulaires, la Région de Nyon contribue activement à l'amélioration de la mobilité dans le district.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu	le préavis du Comité de direction 17-2022 relatif à une demande de crédit de CHF 100'000,
ouï	le rapport de la Commission ad'hoc,
ouï	le rapport de la Commission des finances,
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide	d'accorder le crédit de CHF 100'000 en faveur des mesures de promotion de la mobilité pour 2023 et d'imputer ce montant sur le compte du fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 07.07.2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général